



LE

# journal

UNSA  
TERRITORIAUX  
Eurométropole

N° 88  
Janvier  
2016

EN PAGE 2 :

Mise en oeuvre  
de l'accord PPCR

Cotisation du CNFPT  
à 0,9 % !

Prime d'activité

Débat sur les retraites  
au CCFP

EN PAGE 3 :

Externalisation du  
nettoyage à la DSS

Avenir du service public  
Nouveaux chantiers

Domaines avec maintien  
des effectifs

EN PAGE 4 :

Interrogations autour  
de l'immeuble «AXA»

Nouveau bureau  
du syndicat UNSA

À noter



## Dialogue social : le dégel en 2016 ?

Après plus de 14 mois, une nouvelle réunion «Agenda social» s'est tenue le **21 janvier 2016**.

Dans une **déclaration commune**, **consultable** sur notre **site Internet**, les syndicats **FO** et **UNSA** ont pointé le **déficit** en matière de **dialogue social** en **2015**.

En voici quelques exemples :

- Le **31 août 2015**, nous avions demandé à rencontrer l'administration sur le chantier «**Évolution des prestations de service des Espaces verts**». Malgré un rappel le **28 octobre 2015**, aucune réponse à ce jour !
- Le **21 septembre 2015**, dans le cadre d'un préavis de grève concernant les agents des **toilettes publiques**, l'administration s'était engagée à ce que le service de la Propreté urbaine nous rencontre dans les prochaines semaines : «*des créneaux horaires seront proposés dans les prochains jours*». Malgré une relance le **28 octobre 2015**, aucune nouvelle à ce jour !
- Le **bilan de la saison estivale 2015** au niveau de la Direction des Sports devait être présenté le **8 octobre 2015**. Après différents reports et plusieurs relances, toujours pas de réunion ! Et aucun document transmis !
- Le **groupe de travail «Formation»** a été réuni sans que nous Y ayons été invités. Le **17 décembre 2015**, nous avons demandé que l'administration organise dans les meilleurs délais une rencontre de présentation des documents. Aucune réponse à ce jour !

Le Directeur des Général des services, le Maire de Strasbourg et le Président de l'Eurométropole ont répondu que ces «**non réponses**» n'étaient **pas normales**.

En ce début d'année, nous émettons le **vœu** que, en matière de **dialogue social**, **2016** ne ressemble pas à l'année écoulée.



### CONTACTEZ-NOUS :

#### IMMEUBLE DE LA BOURSE

1, Place De Latre De Tassigny  
67076 STRASBOURG Cedex (Poste 87029 ou 81132)  
Tél. : 03 68 98 70 29 - Portable : 06 32 10 95 72

E-mail UNSA Eurométropole : unsa.syndicat@strasbourg.eu  
Site UNSA Eurométropole : <http://unsacus.e-monsite.com/>

## Mise en œuvre de l'accord PPCR

Lors d'un **groupe de travail** réuni le **11 janvier 2016**, il a été discuté des premiers points du protocole PPCR pour ce qui concerne la **fonction publique territoriale**.

Le **basculement** d'une partie des primes dans l'**indiciaire** se fera en **2016** pour la **catégorie B** et pour une partie de la **catégorie A** (*conseillers sociaux-éducatifs et infirmiers de soins généraux*).

A noter un effet positif pour tous les agents qui ne perçoivent pas de régime indemnitaire (*ce n'est pas le cas à l'Eurométropole*).

Mais, les **futurs retraités** profiteront de cette **mesure**.

Cette mesure devra encore être concrétisée à travers la modification des décrets définissant les grilles indiciaires. Un examen des textes est prévu lors de la prochaine Assemblée plénière du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, fixée au **3 février 2016**.

Les **assistants sociaux-éducatifs** et les **éducateurs de jeunes enfants** bénéficieront dans un premier temps du calendrier de revalorisation des paramédicaux de catégorie B, avec **2 revalorisations indiciaires** en **2017 et 2018**.

A partir de **2018**, après la reconnaissance par décret de leurs diplômes à Bac+3, ils **intégreront la catégorie A** dans les mêmes grilles revalorisées que celles des infirmiers de soins généraux.

## Prime d'activité

La **Prime d'activité** est entrée en vigueur le **1er janvier 2016**, pour un premier paiement en février 2016.

Elle remplace le Rsa «activité» et la **Prime pour l'emploi**.

Dès à présent, vous pouvez faire une **simulation** et une **demande en ligne** sur le site de la **CAF**.

Un agent seul gagnant moins de **1 500 € nets** par mois est susceptible de bénéficier de la **Prime d'activité**.

La plupart des bénéficiaires de la **Prime pour l'emploi** pourront également bénéficier de la **Prime d'activité**.

## Cotisation du CNFPT à 0,9 % !

Chaud et froid sur la **cotisation du CNFPT** !

Abaissée à 0,8 %, puis maintenue à 1 %, lors des débats au Parlement, la **cotisation du CNFPT** a finalement été fixée à **0,9 %** par la loi n° **2015-1785** du **29 décembre 2015 de finances** pour **2016**.

La fonction publique territoriale ne doit plus être considérée par le gouvernement comme une "sous fonction publique" !

## Débat sur les retraites au CCFP

Le premier **débat annuel sur les retraites** dans la **Fonction Publique** prévu dans la loi de 2014 a enfin eu lieu au Conseil Commun de la Fonction Publique (**CCFP**) le **14 décembre 2015**.

Il a été l'occasion de comparer le régime de retraites des fonctionnaires avec le régime général couplé avec l'AGIRC et l'ARRCO.

Il existe des convergences dans les règles d'âge de départ en retraite, de durée de cotisation, mais aussi des différences dans la façon de calculer les retraites.

Pourtant, les pensionnés de la Fonction Publique partent avec un taux de remplacement assez proche de celui des salariés du privé. **Les fonctionnaires ne touchent pas une meilleure pension de fait.**

Pour l'**UNSA**, l'une des grandes différences entre les salariés et les agents publics porte sur le **taux d'emploi après 60 ans**. De fait, 99% sont en poste contre moins de 50% des salariés du privé au moment de partir en retraite.

De même, ont été comparés les **avantages familiaux**. Les règles concernant les majorations de trimestres données aux mères sont nettement moins favorables dans la fonction publique : aujourd'hui, seuls 2 trimestres en durée d'assurance peuvent être pris en compte pour chaque enfant né après 2004 contre 8 trimestres dans le régime général.

Pour l'**UNSA**, des règles différentes n'impliquent pas nécessairement des inégalités de retraite, tandis qu'à l'inverse, des règles identiques appliquées à des publics différents ne sont pas une garantie d'équité.

L'**UNSA** a mis l'accent sur les **petites retraites** des **agents de catégorie C**. Elle a souhaité qu'une réflexion sur l'**amélioration** de la **situation** des **polypensionnés** soit menée.



# Externalisation du nettoyage à la DSS et au Protocole

A compter du **1er février 2016**, le **nettoyage** de l'ensemble des **sites** de la Direction des **Solidarités et de la santé** sera **externalisé**.

Le nettoyage de la majorité des sites de cette direction est déjà actuellement assuré par les marchés en place au service des Moyens généraux.

4 centre médicaux sociaux, 3 cabinets médicaux, l'hébergement d'urgence rue Fritz Kiener et le site des Ponts couverts seront visés par cette nouvelle vague d'externalisations.

Même décision concernant le service du **Protocole** : l'**entretien des locaux du 2ème étage de l'Hôtel de ville** sera **externalisé**.

Les **huit postes** concernés (*6 à temps complet et 2 à temps non complet*) seront **redéployés** au département **Nettoyage** du service des **Moyens Généraux**.

En parallèle, 4 postes vacants au service des Moyens généraux seront supprimés immédiatement. 4 autres postes seront supprimés au fur et à mesure des vacances de poste.

## Avis de l'**UNSA Eurométropole**

L'**UNSA Eurométropole** est bien évidemment **opposée** à cette nouvelle série d'**externalisations**, qui touche, comme souvent, le **nettoyage**.

Lors de la dernière réunion «**Agenda social**», le Président de l'Eurométropole a affirmé que les externalisations ne constituaient pas un **dogme** pour les élus.

Cela semble pourtant être le cas au niveau du **nettoyage** des bureaux et des locaux.

Et pourtant, dans le cas de la **DSS** et du **Protocole**, l'argument des **économies** pour l'**Eurométropole** ne tient pas.

En effet, le coût des 4 postes qui ne seront supprimés qu'au fur et à mesure des vacances de poste - très vraisemblablement suite à des départs à la retraite - se rajoutera au coût des prestations de nettoyage confiées au privé.

D'ailleurs, si le privé revient moins cher que la régie, c'est notamment parce que les entreprises de nettoyage privées utilisent massivement des emplois aidés.

Les aides ne tombent pas du ciel. Elles sont financées par l'État, à travers nos impôts.

# Avenir du service public Nouveaux chantiers

Dans le cadre de la **délibération "Assurer l'avenir du service public de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg"**, plusieurs nouveaux chantiers ont été lancés :

- Accompagnement des agents sur les métiers à fort redéploiement dans le cadre de leur mobilité / 160 agents concernés / Présentation d'une démarche globale en juin 2016
- Mode de gestion du curage des réseaux d'assainissement / 30 agents concernés / Mise en oeuvre de la solution en 2017
- Mode de gestion de certaines prestations au service de l'Eau / 90 agents concernés / Mise en oeuvre du nouveau dispositif en 2017
- Gestion transversale des espaces verts / Responsables des services Espaces verts, Eau et Assainissement, Gens du voyage, Funéraire, Voies publiques, Patrimoine enfance et éducation, Environnement, Sport, Culture / Mise en oeuvre de la solution en 2017
- Optimisation des moyens à l'échelle des collectivités / Présentation de propositions au comité d'orientation avant le 30 juin 2016
- Promotion de la santé, de la sécurité et des conditions de travail / Présentation du projet de plan et déploiement à la rentrée 2016

21 chantiers ont été lancés.

En tout, **40 chantiers** sont annoncés ... pour le moment.

# Domaines avec maintien des effectifs

Lors de la réunion "Agenda social" du **21 janvier 2016**, l'administration a précisé les **4 domaines** dans lesquels les **effectifs** seront **maintenus** jusqu'en **2020** :

- Action sociale territoriale (*service Action sociale territoriale, dans le cadre de la convention avec le Département du Bas-Rhin*)
- Développement économique (*Direction du Développement économique et de l'attractivité*)
- Pérennité des normes en matière d'accompagnement scolaire (*Direction de l'Enfance et de l'Éducation*)
- Sécurité (*service Police municipale*)



# Beaucoup d'interrogations autour de l'Immeuble «AXA»

4 directions occuperont les locaux de l'immeuble "AXA" - situé à proximité du Centre Administratif (38, route de l'Hôpital) -, que notre collectivité vient d'acquérir.

Il s'agit des directions suivantes :

- Direction de l'Enfance et de l'Education (*y compris le service Famille et petite enfance*),
- Direction des Espaces publics et naturels,
- Direction des Sports,
- Direction de la Réglementation urbaine.

Le déménagement est a priori prévu pour la fin de l'année 2016.

Une "concertation" avec les collègues concernés sur l'affectation des espaces de travail est actuellement en cours par l'intermédiaire d'"ambassadeurs".

Un questionnaire a également été adressé à tous ces collègues

Mais, beaucoup d'entre eux ont exprimé leurs inquiétudes suite à l'annonce de la mise en place d'une configuration de type bureaux "open space".

Dans leur déclaration commune, les syndicats FO et UNSA ont relayé ces inquiétudes lors de la réunion "Agenda social" du 21 janvier 2016.

Les réponses apportées nous ont laissés pour le moins dubitatifs.

Une visite de l'Immeuble "Axa" sera organisée pour les organisations syndicales le 1er mars 2016.

Le syndicat UNSA Territoriaux Eurométropole est membre de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes.



Il fait partie de l'Union Départementale (UD 67)  
UNSA Territoriaux du Bas-Rhin

Site UD 67 :

<http://unsaterritoriaux67.e-monsite.com/>

# Nouveau bureau du syndicat UNSA Eurométropole

Nous aurons dorénavant le plaisir de vous accueillir dans le **bureau 304**, situé au **3ème étage** de l'**Immeuble de la Bourse**.

Allez à droite en sortant de l'ascenseur.

Les **numéros de téléphone** et l'**adresse E-mail** auxquels vous pouvez également nous joindre sont **inchangés** (*voir pied de page en première page*).

## À noter

Vous pouvez vous **préinscrire** jusqu'au mercredi **10 février 2016** :

- aux **examens professionnels** de **chef de service de police municipale principal de 1ère classe (avancement de grade)** et de **chef de service de police municipale principal de 2ème classe (avancement de grade)**, organisés par le CIG Petite couronne
- à l'**examen professionnel** d'ingénieur (*promotion interne*), organisé par le **Centre de gestion du Bas-Rhin**
- au **concours** de cadre de santé spécialités infirmier et technicien paramédical, organisé par le **Centre de gestion du Doubs**

Le **rapport d'activité** présenté lors de l'Assemblée Générale du 10 décembre 2015 du syndicat **UNSA Territoriaux de l'Eurométropole de Strasbourg** est en ligne sur notre **site Internet**.

La **NOTE AUX AGENTS-ES N° 065 du 30 décembre 2015** explicite la **mise en oeuvre** dès la campagne 2016 du nouveau dispositif que constitue l'**entretien professionnel**, qui se substitue à l'entretien annuel de progrès (EAP) pratiqué depuis 2009.

La campagne sera ouverte jusqu'au **17 juin 2016**.

Le décret n° **2015-1912** du **29 décembre 2015** portant **diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale** a été publié au Journal Officiel du **31 décembre 2015**.

Il porte sur les **règles** fixant les **conditions d'emploi, de gestion, de reclassement et de fin de fonctions** des **agents contractuels** de droit public des **collectivités territoriales** et de leurs établissements.

Il est entré en vigueur le **1er janvier 2016**.

**CAP "Promotions 2016"** le **11 février 2016**.

